

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu le procès-verbal de résultats en date du 15 mars 2019,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution du prix «Ma thèse en 180 secondes» d'un montant de 1000 € à Madame Elora VEDIE, conformément à la décision de remise de prix annexée à la présente décision.

Article 2 :

Le montant de ce prix est prélevé sur le centre financier AMIDFAPR, Eotp FOCAAPPA/FAPR/ID18HRXXXX.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 17 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

